

REPUBLIQUE

FRANCAISE

DEPARTEMENT
du
GARD

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE
Séance du 25 AVRIL 2019

Envoyé en préfecture le 29/04/2019

Reçu en préfecture le 29/04/2019

Affiché le 30/04/2019

ID : 030-213002215-20190425-DEL2019_04_042-DE



Numéro et objet de la
délibération

2019_04_042

URBANISME
DEBAT DU PADD

RAPPORTEUR : Patrick
MANETTI

L'AN DEUX MIL DIX NEUF et le VINGT CINQ AVRIL, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André HEUGHE, Maire

Étaient présents : Patrick MANETTI, Anne-Marie GOURIOU, Jean-Marc TAILLEUR, Franca DI SALVO, Hervé FARDET, Henri ROUSSILLON, Mireille DAINESI, Adjointes,

Michèle BONNARD, Marguerite MAESTRINI, Joël BARTHEE, Solange HOFFMANN, Patrick POULENAS, Alain DIVINE, Sylvain REBOUL, Stéphanie BOBIN, René RODRIGUEZ, Nathalie NURY, Karine FERRARO, Luc ROUSSELOT, Michel BERARDO, Conseillers Municipaux,

Absents excusés :

Mireille GROS-JEAN qui donne pouvoir à Franca DI SALVO

Pierre SABERT qui donne pouvoir à Jean-Marc TAILLEUR

Michel AHMED-OUAMEUR qui donne pouvoir à Patrick MANETTI

Nadia CHALVIDAN qui donne pouvoir à Hervé FARDET

Luc PIARD qui donne pouvoir à André HEUGHE

Philippe BONNEAUD qui donne pouvoir Anne-Marie GOURIOU

Jacques BAUZA qui donne pouvoir à Karine FERRARO

Marie-Claire GRANIER qui donne pouvoir à Nathalie NURY

Secrétaire de séance : Mireille DAINESI

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, le Conseil Municipal a débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable le 19 avril 2017, et le 30 novembre 2017 pour intégrer le projet d'un futur parc photovoltaïque.

Suite à l'annulation de l'arrêt du PLU par délibération 2019_03_041 du 27/03/2019 et en raison du retrait de l'OAP des Ponts longs, il convient de débattre à nouveau de ce projet.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé

A DEBATTU du PADD du futur PLU de la commune de Roquemaure,

Ainsi fait et débattu les jour, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme,
Le Maire, André HEUGHE

